

## AVIS DE RENOUVELLEMENT\*

### AUTEUR

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

[www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)

### DATE D'IMPLANTATION

Octobre 1992

### DESCRIPTION SOMMAIRE

Actuellement, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) transmet un avis de renouvellement de la carte d'assurance maladie aux personnes assurées à des cycles d'environ 4 ans, soit 3 mois avant l'expiration de leur carte.

Plus de 80 % des avis de renouvellement sont traités sans intervention manuelle. Les autres 20 % sont vérifiés et traités manuellement par l'équipe du traitement de l'image. Celle-ci vérifie les informations inscrites et apporte les modifications au fichier au besoin. Si nécessaire, elle effectue le traitement approprié selon la situation (changement d'adresse, séjours hors du Québec, correction à l'identité, etc.).

### PRINCIPAUX INTERVENANTS

La Direction de l'admissibilité et des renseignements aux personnes assurées (DARPA).

### RÉSULTATS OBTENUS

Cette activité permet l'émission rapide et massive de la carte d'assurance maladie, sans intervention manuelle.

### ACTIVITÉS / COÛTS

Non disponibles.

### AVANTAGES

Cette façon de procéder permet l'émission rapide de la carte pour le citoyen. Cela apporte aussi des gains de productivité et assure l'intégrité du fichier d'inscription des personnes assurées (adresses, etc.).

### INCONVÉNIENTS

Il faut prévoir une adaptation aux changements dus aux nouvelles technologies.

### FACTEURS DE SUCCÈS

Avoir un système informatique répondant aux besoins.

### MISES EN GARDE

Aucune.

## POUR INFORMATION

Contactez le Centre d'expertise des grands organismes :

[info@grandsorganismes.gouv.qc.ca](mailto:info@grandsorganismes.gouv.qc.ca)

*\* Tiré du recueil des exemples de bonnes pratiques au sein des grands organismes, Fiche no 29*